

PARTICIPANTS

Salariés volontaires de l'entreprise.

OBJECTIFS

- Situer le cadre juridique de son intervention.
- Réaliser une protection adaptée.
- Examiner, alerter et secourir la/les victime(s) de manière appropriée.
- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention dans l'entreprise.

PRÉREQUIS

- Aucun

MOYENS TECHNIQUES :

PC, vidéoprojecteur, 1 mannequin adulte, enfant, nourrisson, 1 kit maquillage, plan d'intervention SST INRS et 1 DAE.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Exposés, Brainstorming, Chasses aux risques, démonstrations temps réel et démonstrations commentées et justifiées, Apprentissage des techniques, Cas concrets.

Moyens humains :

Formateur certifié Sauveteur Secourisme du Travail.

DÉLAI DE LA FORMATION

Intra : à définir conjointement

Inter : selon le planning annuel

MODALITES DE FORMATION

Présentiel

MODALITES D'EVALUATION

Questionnaire théorique, évaluation pratique

VALIDATION DE FORMATION

- Attestation de fin formation
- Certificat Sauveteur Secouriste du Travail

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NUMÉRO D'HABILITATION

- **Habilitation** : H37728/2021/SST-1/O/04
- **Date de début** : 25/11/2021
- **Date de fin** : 26/11/2031
- **Certicateur** : CARSAT HAUTS DE FRANCE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Miguel Garcia

TARIF

Nous consulter

CONTACT

contact@forma-protec.fr

03 20 71 60 73

www.forma-protec.fr

FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Durée de la formation : 14h

Effectif : 4 à 10

Validité du certificat : 2 ans

**Maintien et Actualisation des compétences nécessaire pour
conserver la certification** : 2 ans



ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

CONNAISSANCES THÉORIQUES ET PRATIQUES

LE SST DEVRA SAVOIR :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

PROTÉGER :

- Repérer les dangers. Supprimer ou faire supprimer les dangers persistants,
- Respecter les procédures spécifiques de l'entreprise.
- Examiner la victime :
- Examiner la/les victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

FAIRE ALERTER :

- Faire alerter ou alerter en respectant l'organisation des secours de l'entreprise ou de l'établissement,
- Informer son responsable hiérarchique ou chargée(s) de prévention, de la/des situation(s) dangereuses(s) repérée(s)

SECOURIR :

- La victime saigne abondamment;
- La victime s'étouffe; la victime se plaint d'un malaise;
- La victime se plaint de brûlures;
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements;
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment;
- La victime ne répond pas mais elle respire;
- La victime ne répond pas et ne respire pas.

Les Situations inhérentes aux risques spécifiques de l'entreprise et les conduites en découlant pourront être vues avec le médecin du travail. Le temps imparti à ce chapitre s'ajoute aux 14 heures de formation.

EN VUE DE LA VALIDATION DE FORMATION

Lors d'une mise en situation d'Accident du Travail simulée (réaction sur un cas concret), le candidat doit montrer sa capacité à mettre en œuvre la conduite à tenir appropriée. A la suite de celle-ci, le candidat doit répondre à des questions simples, à l'oral, portant sur le cadre réglementaire de l'activité SST et sur ses compétences en matière de prévention.

